

Le plus ancien des journaux français en Acadie. PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Le Moniteur Acadien

ABONNEMENT

Canada \$2.00 Etats-Unis \$2.25

ORGANE DES POPULATIONS FRANCAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

Le Fléau de l'Emigration

Deux milles établissements industriels en Canada ont été contraints de fermer leurs portes depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement King. Des centaines de milliers d'ouvriers se sont vus forcés d'abandonner le pays natal et de prendre le chemin des Etats-Unis. On estime à 149,000 le nombre des ouvriers canadiens qui sont allés aux Etats-Unis durant l'année 1924. Le nombre des cultivateurs qui ont dû abandonner leurs terres parce qu'ils étaient incapables de vendre leurs produits à des prix raisonnables et profitables et, par conséquent, incapables de gagner le pain nécessaire à la subsistance de leurs familles est également stupéfiant et déplorable. Une situation alarmante et sérieuse à tous les points de vue en est résultée, — situation extrêmement grave et malheureuse pour ceux qui sont restés au pays. Les affaires sont tellement méchantes dans notre partie du pays que non-seulement les industries et l'agriculture en ont souffert, mais que le chemin de fer du gouvernement lui-même en a subi les désastreuses conséquences. Sous le régime Laurier, qui eut soin de maintenir en force la vieille politique nationale inaugurée par Sir George-Etienne Cartier et Sir John A. McDonald, l'hon. Henry R. Emmerson conserva à la ville de Moncton les usines du chemin de fer Intercolonial. Sous l'administration de Sir Robert L. Borden, ces usines atteignirent une expansion extraordinaire. Les conservateurs adoptèrent une politique éminemment sage et également avantageuse à la ville de Moncton et aux comtés de Westmorland, Kent et Albert. Ils conçurent le projet d'exécuter à Moncton, au lieu de s'adresser à l'étranger, tous les travaux se rapportant au maintien du roulement du chemin de fer et ils procurèrent ainsi de l'ouvrage à un grand nombre d'ouvriers. La main d'œuvre dans les usines de l'Intercolonial fut pratiquement doublée. La ville de Moncton profita de cette politique progressive et patriotique; elle se développa rapidement et connut une ère de prospérité sans précédent. Les jeunes gens de la ville et les fils des cultivateurs des campagnes voisines y trouvèrent de l'emploi et restèrent au pays, contribuant ainsi à en grossir la population et à en augmenter la prospérité. Les cultivateurs de Westmorland et des comtés voisins profitèrent de leur côté, de cette heureuse situation qui leur fournissait un marché à la main pour les produits de leurs terres. Les familles, avec les jeunes gens à la maison et de l'ouvrage pour tous, vivaient dans une honnête aisance et le contentement et le bonheur régnaient dans tous les foyers. Les libéraux arrivèrent au pouvoir en 1921. Il y a quatre ans, — quatre longues années, — qu'ils administrent les affaires du pays. Ils ont eu le temps, amplement le temps, de mettre en force leur politique et d'accomplir les belles promesses qu'ils faisaient naguères à l'électorat. Ils ont fait des promesses; M. King en a faites et M. Copp également. M. King, M. Copp, M. Veniot, entourés de leurs amis, l'hon. C. W. Robinson, M. Hance Logan et M. Ivan C. Rand, dans quatre assemblées tenues le même soir, dans la cité de Moncton, à la veille des élections de 1921, promirent solennellement aux électeurs du comté de Westmorland et de la province, de donner au chemin de fer du gouvernement dans les provinces maritimes un développement et une importance qui amèneraient à la ville de Moncton et aux campagnes environnantes une ère de prospérité jusqu'à lors inconnue. Tout le monde se souvient de ces beaux discours; ils furent applaudis à outrance et le grand public y ajouta foi. Et tout ce monde sait ce qui se passa. Toutes ces promesses alléchantes furent impunément violées les unes après les autres. Pres de quatre cents employés aux bureaux du chemin de fer, deux cents familles, furent impitoyablement transplantés à Montréal. Des centaines d'employés furent inexorablement mis à la porte. Moncton, comme centre ferroviaire, fut réduite à un rang secondaire. M. Copp, s'apitoyant sur le sort des ouvriers, avait déclaré avec emphase que s'il fallait couper les salaires, on commencerait au haut de l'échelle! M. King engagea Sir Henry Thornton au salaire de \$50,000 par an et il vient de porter ce salaire à \$65,000 par an. Une belle manière de remplir leurs promesses! M. Copp est maintenant au sénat pour le reste de ses jours, à l'abri des vicissitudes de la politique et de la vengeance populaire. Mais M. King et ses candidats briguent aujourd'hui les suffrages populaires et les électeurs ont l'occasion et la chance de punir comme il le convient le mauvais foi des hommes publics qui les ont trompés. Les cultivateurs de Westmorland et de Kent sont, eux aussi, les victimes de la politique désastreuse du gouvernement King. La ville de Moncton était jadis un excellent marché pour leurs produits; ce marché a perdu beaucoup de son importance avec des résultats déplorablement. Nombreux sont les fermiers et les fils de fermiers qui, avec leurs familles, ont dû s'exiler et s'en aller aux Etats-Unis gagner le pain quotidien. Nombreuses aussi sont les fermes abandonnées dans nos campagnes jadis florissantes et prospères. Ceux qui sont demeurés au pays paient les taxes de ceux qui sont partis et le fardeau des impôts directs s'accroît de jour en jour et devient insupportable. Qu'allons-nous faire pour essayer de ramener la prospérité au pays? Allons-nous voler pour le gouvernement King et ses candidats? Ce serait folie. Il y a quatre ans qu'ils sont au pouvoir et ce sont eux qui sont responsables du malaise et des temps durs qui existent dans tout le Canada. Ils se sont montés indignes de la confiance du peuple. Il ne reste qu'une autre alternative et c'est de débarrasser le pays d'une administration dont l'ineptie et l'incompétence sont sans parallèle dans l'histoire du pays; c'est de voter pour un changement de gouvernement et de confier à de meilleures mains les affaires publiques. Avec une administration progressive à la tête des affaires, avec une sage politique de protection raisonnable pour l'industrie et l'agriculture, avec une politique de transportation vigoureuse et juste touchant l'exploitation de nos voies ferrées, le pays

verra la prospérité refluer dans tout le pays et le fléau de l'émigration qui nous fait tant de dommage sera définitivement enrayé.

LA PROTECTION "La question du jour", disait Sir John A. McDonald en 1877, "est la protection de nos cultivateurs et de nos manufacturiers contre la concurrence injuste des produits étrangers." Ces paroles du vieux chef conservateur sont, aujourd'hui encore, toutes d'actualité.

La campagne de M. A. J. Doucet dans Kent

Le candidat conservateur dans Kent poursuit avec activité sa campagne et il reçoit partout l'accueil le plus favorable. A Coal Branch et à Adamsville, les assemblées étaient présidées par M. Téléphore Arsenault; à Acadieville, par M. David Roach; à St-Ignace, par I. François O. Richard, conseiller; à Harcourt, par M. David Clark, conseiller; à Bass River, par M. J. M. Wood. Deux autres assemblées ont été tenues à Mumville et à South Branch et MM. E. R. McDonald, de Shédiac, et H. H. Varman, ont adressé la parole au M. A. J. Doucet. A Kouchibouguac, M. Barron Woods présidait et des discours furent prononcés par M. Arthur O'Leary et M. Doucet. Jeudi soir, M. Doucet était au McLaughlin Road où M. James eddes agissait comme président. Dans ses divers discours, M. Doucet a attiré l'attention des électeurs sur la campagne de son adversaire qui se bornait à dire des paroles aux prétendants, quant à lui, dit-il, il est de l'avis que la grande question est celle de la prospérité du pays. M. Doucet a remercié surtout les électeurs de Kent qui l'ont si énergiquement appuyé dans le passé. Il s'est efforcé toujours, en chambre, de se montrer digne de la confiance qu'il lui ont témoignée dans le passé. Il a défendu les droits des provinces maritimes. Il est convaincu que si M. Meighen est porté au pouvoir le 29 octobre, comme il est sûr que cela arrivera, il saura nous rendre justice sur toute la ligne et particulièrement en ce qui concerne le chemin de fer.

UN VOTE POUR LES CANDIDATS LIBÉRAUX EST UN VOTE POUR COPP M. Copp fait une campagne active dans le comté de Westmorland pour obtenir une victoire pour le gouvernement, estimant qu'une telle victoire serait une approbation de sa conduite. Electeurs de Westmorland, allez-vous voter pour le gouvernement et ainsi approuver la conduite de M. Copp? "Le peuple est révolté aujourd'hui", continua l'hon. M. Patenaude, "et voilà pourquoi à chaque endroit que nous visitons, il se porte en foule à notre rencontre, anxieux d'entendre discuter dignement, loyalement, la politique que nous préconisons. L'hon. M. Patenaude poursuivit: "vous avez entendu les paroles Agricoles, les Boars of Trade du Canada, réclamer une hausse des droits, afin de protéger le cultivateur canadien contre le cultivateur américain. Voici un autre témoignage, celui de l'honorable J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture de cette province, M. Emile Arès, secrétaire du Cercle Agricole de St-Esprit, avait fait tenir à M. Caron, le 27 mars 1925, une résolution adoptée par le Cercle demandant au ministre d'intervenir pour obtenir le relèvement des droits afin de protéger le cultivateur contre l'invasion de notre marché par les produits américains. Voici quelle fut la réponse de l'hon. M. Caron: Cher monsieur, "J'ai votre lettre ainsi que la résolution qui l'accompagne. J'ai fait de nouvelles démarches, cette année, auprès des autorités fédérales, afin d'obtenir en faveur des cultivateurs une élévation des droits sur les produits agricoles des Etats-Unis entrant au Canada, afin de protéger le cultivateur canadien au même degré que le cultivateur américain par le tarif Fordney. Je regrette de ne pas avoir réussi dans mes démarches, car le discours sur le budget ne mentionne aucun changement dans cette affaire du tarif. J'espère toutefois, cependant que les autorités fédérales se rendront aux nombreuses demandes qui leur ont été faites et aux instances répétées que j'ai formulées moi-même. Signé Jos-Ed. CARON. Si M. Caron voulait être logique, sa place ne serait pas parmi ceux qui soutiennent M. King. Il devrait être à côté de moi. C'est encore une preuve que lorsqu'on parle de sincérité dans cette lutte, il est facile de voir où sont les hommes sincères. L'orateur expose alors avec quelques détails le traité australien des avantages. La douzaine d'œufs qui coûte 18 sous pour entrer en Australie, entre au Canada gratuitement. Notre fromage payé six sous la livre pour entrer en Australie, mais l'australien ne paye rien pour entrer ici. Notre beurre est frappé d'une taxe de six sous, mais le beurre australien ne paye qu'un sou. L'Australie frappe d'un droit qui varie de trente sous à deux dollars et dix sous les douze boîtes, les légumes-conserves qui entrent en Australie, mais s'il s'agit d'entrer au Canada, le légume-conservé de provenance australienne passe gratuitement. C'est ce traité qui a été la réponse faite par Ottawa aux instances de M. Caron, et nos députés, le vôtre, ont accepté tout cela les yeux fermés. De plus, le 27 septembre dernier, il n'y a pas un mois, un ordre en conseil a été émis à la Nouvelle-Zélande à l'avantage de ce traité dont elle tire depuis

les conservateurs sont certains de remporter 131 sièges avec 37 autres comtés douteux L'organisation centrale des conservateurs à Ottawa sous la direction du sénateur Longheed vient d'annoncer que les conservateurs sont certains de remporter 131 sièges et qu'il y a 37 autres comtés où le résultat est douteux et où ils ont de bonnes chances de l'emporter. En d'autres mots, les conservateurs sont certains de la victoire. Voici l'estime préparé par le sénateur Longheed: Conservateurs: — provinces maritimes, vingt; Québec, vingt; Ontario, soixante-cinq; Manitoba, sept; Saskatchewan, sept; Alberta, trois; Colombie Anglaise, onze; Yukon, un; total, 131. Libéraux: — Provinces Maritimes, cinq; Québec, trente; Ontario, cinq; Manitoba, un; Saskatchewan, cinq; Alberta, deux; Colombie Anglaise, un; total, 51. Progressifs et indépendants: — Provinces Maritimes, zéro; Québec, un; Ontario, deux; Manitoba, six; Saskatchewan, six; Alberta, quatre; Colombie Anglaise, zéro; total, 23. Douteux: — Provinces maritimes, quatre; Québec, quatorze; Ontario, dix; Manitoba, trois; Saskatchewan, deux; Alberta, deux; Colombie Anglaise, deux; total, 37.

Abonnez-vous au Moniteur Acadien.

Le meilleur marché pour le cultivateur c'est le marché local

DISCOURS DE M. PATENAUDE "Le marché qui vous convient le mieux est celui qui se trouve à votre portée. Plus vous êtes obligés de vous en éloigner, moins rémunérateur est le produit."

L'hon. M. Patenaude cite des chiffres sur les importations canadiennes aux Etats-Unis l'an dernier: fruits, tabacs, légumes préparés, animaux vivants ou morts, etc., et conclut cette énumération en disant qu'il est grand temps pour le Canada de mettre fin à ces importations désastreuses. "Le peuple est révolté aujourd'hui", continua l'hon. M. Patenaude, "et voilà pourquoi à chaque endroit que nous visitons, il se porte en foule à notre rencontre, anxieux d'entendre discuter dignement, loyalement, la politique que nous préconisons. L'hon. M. Patenaude poursuivit: "vous avez entendu les paroles Agricoles, les Boars of Trade du Canada, réclamer une hausse des droits, afin de protéger le cultivateur canadien contre le cultivateur américain. Voici un autre témoignage, celui de l'honorable J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture de cette province, M. Emile Arès, secrétaire du Cercle Agricole de St-Esprit, avait fait tenir à M. Caron, le 27 mars 1925, une résolution adoptée par le Cercle demandant au ministre d'intervenir pour obtenir le relèvement des droits afin de protéger le cultivateur contre l'invasion de notre marché par les produits américains. Voici quelle fut la réponse de l'hon. M. Caron: Cher monsieur, "J'ai votre lettre ainsi que la résolution qui l'accompagne. J'ai fait de nouvelles démarches, cette année, auprès des autorités fédérales, afin d'obtenir en faveur des cultivateurs une élévation des droits sur les produits agricoles des Etats-Unis entrant au Canada, afin de protéger le cultivateur canadien au même degré que le cultivateur américain par le tarif Fordney. Je regrette de ne pas avoir réussi dans mes démarches, car le discours sur le budget ne mentionne aucun changement dans cette affaire du tarif. J'espère toutefois, cependant que les autorités fédérales se rendront aux nombreuses demandes qui leur ont été faites et aux instances répétées que j'ai formulées moi-même. Signé Jos-Ed. CARON. Si M. Caron voulait être logique, sa place ne serait pas parmi ceux qui soutiennent M. King. Il devrait être à côté de moi. C'est encore une preuve que lorsqu'on parle de sincérité dans cette lutte, il est facile de voir où sont les hommes sincères. L'orateur expose alors avec quelques détails le traité australien des avantages. La douzaine d'œufs qui coûte 18 sous pour entrer en Australie, entre au Canada gratuitement. Notre fromage payé six sous la livre pour entrer en Australie, mais l'australien ne paye rien pour entrer ici. Notre beurre est frappé d'une taxe de six sous, mais le beurre australien ne paye qu'un sou. L'Australie frappe d'un droit qui varie de trente sous à deux dollars et dix sous les douze boîtes, les légumes-conserves qui entrent en Australie, mais s'il s'agit d'entrer au Canada, le légume-conservé de provenance australienne passe gratuitement. C'est ce traité qui a été la réponse faite par Ottawa aux instances de M. Caron, et nos députés, le vôtre, ont accepté tout cela les yeux fermés. De plus, le 27 septembre dernier, il n'y a pas un mois, un ordre en conseil a été émis à la Nouvelle-Zélande à l'avantage de ce traité dont elle tire depuis

Electeurs de Moncton et de Westmorland: Depuis l'année des libéraux au pouvoir en 1921, c'est en vain que vous avez fait des démarches soit pour entrer vous-mêmes à l'emploi du chemin de fer du gouvernement à Moncton, soit pour y faire entrer vos fils. Vous avez maintes fois frappé à la porte de M. Copp et de ses partisans politiques; vous vous êtes souvent adressés à ceux qui administrent le chemin de fer. Toujours vous avez reçu la même réponse: pas d'ouvrage! On vous a répondu de plus que non-seulement il n'y avait pas d'ouvrage pour de nouveaux ouvriers, mais que pour économiser il avait fallu congédier de vieux employés qui avaient été admis aux usines ou dans les départements du chemin de fer sous le régime conservateur. Pour économiser! Et en même temps, le gouvernement King trouve les moyens d'augmenter le salaire de Sir Henry Thornton de \$50,000 à \$65,000 par an. Si vous désapprouvez la conduite du gouvernement, votez contre les candidats libéraux. Si vous désirez obtenir un changement et retourner au régime sous lequel il y avait de l'ouvrage pour les ouvriers, votez pour les candidats conservateurs, le Dr Price et M. Alexandre J. Doucet.

NOMINATIONS PROVINCIALES

Magistrats stipendiaires et de police: Shippagan, Jean Delagarde. Caraquet, Charles C. Poirier. Paroisse de Richibouctou, Léon Daigle. Constable provincial, Alphonse Albert.

Glossaire Acadien

(Suite)

B BOSTON. Boston, grande ville de la Nouvelle-Angleterre (Etats-Unis). Le mot est dans N. Denys. On ne connaît pas l'origine de ce nom. En vieux français, le mot baston désignait plusieurs sortes d'armes, et, en vieux anglais, il signifiait geolier. On trouve Basto dans Du Cange. BASTONNAIS. Les Acadiens ont toujours désigné le chef-lieu du Massachusetts par le nom de Baston, et ses habitants par celui de Bastonnais. Bastonnais était synonyme d'Anglais: "Tout Anglais était Bastonnais pour nos ancêtres". M. Barbeau, Anecdotes populaires (Gaspé). BASVOLER. Voler bas. Entendu dans la Gaspésie: Les images bavolent; les hirondelles basvolent, ce soir. Le mot bavoler a autant de droit d'entrer dans la langue que survoler, qu'on vient de créer: il est non moins direct, ni moins joli. BATAILLE. Se dit pour rixe. BATISSE. Le sens de bâtisse s'est étendu, et le mot est devenu synonyme de bâtiment, d'édifice quelconque. BATISTÈRE. Enregistrement de baptême; aussi extrait de et enregistrement. Je trouve le mot dans Orson de Beauvais, XIIIe siècle, écrit attesté v. 334. BATTABLE. La locution: Ce n'est pas battable, se dit pour: Ce ne peut pas être surpassé. Dans l'ancienne langue battable se disait pour: qui peut être battu. — Si trouve la ville moult foible et batable. Gest. du chev. Bayard. BATTAGE. Le mot est à l'Académie. Le battage du sarrasin se faisait souvent, en Acadie, "au pied de cheval", c. a. d., avec un ou plusieurs chevaux trapignant essus l'aire. On battait encore tout récemment le blé dans certaines parties de la France, vers le sud, surtout, "au pied de cheval". Même, certains chevaux, dressés à cet usage, avaient de grange en grange tout comme des batteurs mécaniques. BATTANT. Se dit surtout de l'extrémité d'une table, qui s'élève et s'abaisse. Nous disons aussi, comme à l'Académie, battant d'une cloche. BATTE. J'ai entendu dire la batte d'un fléau. BATTE-FEU. Briquet. S'entend, au figuré, pour l'airon auprès des femmes. BATTEE. Une battée de grain est, une aîlée de grain battu. BATTELEE. Quantité de beurre que donne une battée de lait. C'est du français dialectal. BATTERIE. "Partie de la grange où l'on bat le grain". M. Barbeau, Anecdotes pop. (Gaspé). Aire à battre. BATTEUSE. Machine à battre le grain. Mot de formation récente. BATTEUX. Batteur en grange. BATTIS. Sentier foulé, battu, par les animaux. BATTOUER. Baittoir. Les finales en air se prononçaient presque toutes oué, dans l'ancienne langue, et même au XVIIe siècle. Le peuple du centre de la France dit comme nous: attoue. Paisgrave écrit ce mot tel que nous le prononçons. BATTRE. S'emploie absolument: — J'ai battu la semaine dernière, pour j'ai battu mon grain; j'ai fait le battage. Il fait un beau temps pour battre. Se dit aussi d'une porte que le vent agite et fait battre: La porte bat. BATTU. Affligé d'une maladie. Je suis battu de la courtoisie-haineuse — "Il ne serait pas un peu battu des furies présentement?" Mme de Sévigné. BATTURE. Même sens qu'en France. Se dit surtout d'une batture d'huîtres, d'un fonds d'huître. Il faut chercher le radical de ce mot ailleurs que dans batture, où l'on a prétendu le trouver. "Se dit des basses ou chaînes de rochers qui s'étendent sous l'eau d'un endroit à l'autre." Lahontan. N. Denys parle des battures de sable." Nous les appelons basses. Voici comment Richelet définit le mot: C'est un banc, au fond mêlé de sable, de roches ou de pierres, et qui s'élève à la surface de l'eau. Les citoyens de Shédiac, autrefois, La Batture, sont encore aujourd'hui, par les vieux désignés sous le nom de batturiers. La Curme parle d'un Cap, au Canada, découvert en 1607, et appelé Bathurier. Une batture, en vieux français, était l'action de battre quelqu'un, une voie de fait. BATTURIERE. Baie, endroit, où il y a abondance de battures d'huîtres. "Toute la dite baie est fort batturrière". Jacques Cartier (par Lescarbot). BAUCHE. Tâche, effort, coup de collier. Finir d'une tâche; faire un ouvrage tout d'une bouche; donner une tâche. C'est un mot Canadien; mais qui a donné naissance au verbe débaucher, fort en usage en Acadie, et qui signifie cesser de travailler. (Voir ce mot). PASCAL POIRIER (A suivre)

grand profit puisque ses produits entrent chez nous pour rien ou pour un droit minime, tandis que les nôtres pour entrer la-bas sont lourdement grevés. L'orateur termine par un éloge de M. Gagnon et en expliquant à son auditoire que le vote du 29 se donnera en définitive pour ou contre le Canada. Il exhorte les électeurs à mépriser les injures et à donner leurs votes à ceux qui réclament d'urgence un inventaire de la situation économique du pays.

LES PROMESSES DE 1921

Le parti libéral a obtenu en 1921 un mandat pour réduire le coût de la vie et ramener la prospérité au pays. Les chiffres officiels du gouvernement prou-

vent que le parti libéral a manqué à cet engagement. Ces chiffres du coût de la vie sont: Juin 1920 204 Décembre 1921 156 Décembre 1922 153 Décembre 1923 152 Décembre 1924 154 Août 1925 150 Aimsi M. Meighen a réduit le coût de la vie de juin 1920 à décembre 1921 de 204 à 156. M. King en quatre ans l'a augmenté de 156 à 150. Il suffit de consulter les chiffres officiels pour se rendre compte que sous le régime libéral (1921-1925) le coût de la vie a oscillé de 156 à 150. Depuis deux ans il y a une hausse constante. L'augmentation des huit derniers mois est de cinq. Que valait la promesse de 1921?

Un autre discours de M. Patenaude

Continuant sa campagne dans son propre comté de Jacques Cartier, l'honorable M. E.-L. Patenaude a adressé la parole à une foule énorme, jeudi soir, à Lachine. Le chef du parti libéral conservateur de la province de Québec a rappelé les événements politiques de 1916, expliquant son vote au sujet de la motion Lapointe. M. Patenaude a aussi reproché aux libéraux, qui dénoncent M. Meighen avec tant d'énergie, d'avoir recouru aux progressistes pour lui opposer un candidat dans Portage-la-Prairie. Il a fait allusion à l'entrée en campagne à côté du Premier-Ministre du Canada, de l'hon. M. T. C. Norris, qui était un ennemi déclaré des Canadiens-Français lorsqu'il détenait le pouvoir au Manitoba. L'orateur a enfin produit un affidavit sensationnel concernant l'hon. M. G.-H. Boivin, le nouveau ministre des Douanes.

"Comme j'ai à faire le procès de ce gouvernement, et de ses membres, et comme j'ai déjà dit que ceux-ci s'efforçaient de soulever de vieux préjugés pour aveugler le peuple, qu'on m' permette maintenant de régler un compte avec un membre de cabinet, l'honorable M. G.-H. Boivin", dit M. Patenaude. "M. Boivin, à qui je ne veux pas de mal, a député dans la vie publique comme ministre en cherchant à éveiller des préjugés, et cherchant à faire accroire aux gens que je ne suis pas sincère. Il a eu tort d'agir ainsi et à St-Laurent, je l'en ai prévenu, le disant que s'il allait plus loin, ce serait à ses risques. Depuis M. Boivin a déclaré, quelques jours après, que ce que j'avais dit était un non-sens. Je crois bien faire en soulignant ce point. Nos adversaires croient que leur meilleur moyen de garder le pouvoir est de s'attaquer à quelqu'un, et de chercher à l'écraser.

"Ils sont peut-être capables de le faire. Ils peuvent peut-être y réussir, mais je resterai dans la lutte jusqu'à la fin, et ils ne peuvent m'effrayer. Ils cherchent à soulever les préjugés populaires en mettant un nom devant le public, et l'un des membres du cabinet est plus près de cet homme là que je ne suis maintenant, et celui qui m'attaque présentement s'est dévoué à la porte du cabinet pour prendre la place que j'avais laissée. Ceux qui cherchent à soulever des préjugés devraient d'abord se débarrasser de l'homme qui cherche à obtenir la position ministérielle que je venais de laisser."

M. Patenaude donna alors lecture de l'affidavit suivant a serment au mois de septembre dernier à Waterloo :

"Je, Ludger-P. Bernard, bourgeois de la cité de Granby, du district de Berford, déclare solennellement ce qui suit, savoir : "Dans le cours du printemps de 1921, j'ai été appelé par message téléphonique à Ottawa par l'honorable M. G.-H. Boivin. Je me suis rendu dans la capitale et ai eu une entrevue avec M. Boivin au Château Laurier. Dans le cours de l'avant-midi, au cours de cette entrevue, M. Boivin me confia qu'il était décidé d'entrer dans le cabinet Meighen, qu'il devait être assermenté 2 heures de l'après-midi, qu'il avait une grande admiration pour l'honorable M. Meighen, qu'il avait été un Laurier mais qu'il n'était pas un King, puis me demanda quelles étaient les chances pour lui de se faire élire comme tel dans le comté de Shefford. Pour lui donner mon opinion, lui disant que plusieurs conservateurs évaluaient de le supporter comme doutant encore de sa sincérité et que s'il n'était pas certain d'entraîner avec lui le tiers du vote libéral dans Shefford, il valait mieux pour lui de ne pas se présenter, et je lui ai conseillé, alors, de ne pas faire le plongeon.

"Rien dans notre conversation ne dévoila que l'entrée de M. Geo.-H. Boivin dans le cabinet Meighen dépendait de concessions que lui faisait l'honorable premier ministre d'alors, mais uniquement de la question s'il pouvait se faire élire dans Shefford comme ministre dans le cabinet Meighen.

"Sur cela, il me dit que nous aurions une entrevue entre 9 et 11 heures avec l'hon. M. Arthur Meighen, laquelle entrevue nous eûmes, l'honorable G.-H. Boivin et moi avec l'honorable M. Arthur Meighen entre 10 et 11 heures de l'avant-midi au bureau de l'honorable premier ministre.

"Au cours de cette entrevue, l'honorable Arthur Meighen m'a demandé quelles chances aurait l'honorable Geo.-H. Boivin de se faire élire dans Shefford, comme ministre dans son cabinet. J'ai exprimé à l'honorable premier ministre d'alors la même opinion que je venais d'exprimer à l'honorable Geo.-H. Boivin.

"La conversation se continua dans la même chambre pendant une demi-heure.

"L'honorable Geo.-H. Boivin ne fut pas assermenté à 2 heures. J'ignore les raisons pour lesquelles l'honorable M. Arthur Meighen ne prit pas Geo.-H. Boivin dans son cabinet. Mais j'ai conclu que l'incertitude de la réaction de M. Boivin fut la cause de la preuve du Canada.

"Et je fais la présente déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et pour qu'elle ait la même force et le même effet que si elle était faite sous serment et en vertu de la Loi de la preuve du Canada.

(Signé) L. P. BERNARD.
"Fait et signé à Waterloo, Qué.
J.-A. PERRAS, N. P.

"Maintenant", poursuivit M. Patenaude, "vous pouvez juger de la sincérité de ceux qui parcourent la province et qui pensent que le meilleur moyen de conserver le pouvoir est de jeter de insultes à la face des autres. Vous autres, qui croyez que c'est un crime que de mentionner le nom de Meighen, comment allez-vous donner votre confiance à un homme qui était prêt à entrer dans le cabinet Meighen?"

"Au sujet de l'autre question que l'on m'a posée, la motion Lapointe, comment se fait-il que cette motion est actuellement discutée? Ce ne fut qu'une petite manœuvre politique dont l'auteur lui-même n'a rougi. Comment se fait-il que les amis de M. Lapointe en parlent après huit ans. Qu'ont fait les libéraux de ce sujet au cours des quatre dernières années? Lorsqu'ils prirent le pouvoir, M. Drury était premier ministre de l'Ontario, et c'est actuellement l'un de leurs candidats dans cette même province. Il était premier ministre de l'Ontario quand M. Lapointe était ministre de la Justice. M. Lapointe est-il allé lui demander de prendre les moyens de régler cette question? Non, non. Ce ne fut qu'un petit truc politique, et je suggère à M. Lapointe et à ceux qui se servent de cette motion de considérer que j'ai fait, que je fais plus maintenant pour le règlement de cette question que lui-même n'a su faire de toute sa vie. Les événements démontreront avant longtemps que ce n'est pas par une petite motion politique qu'une question de cette envergure peut être réglée, mais qu'il est nécessaire de pénétrer parmi les intéressés de discuter la question froidement, de se faire des amis parmi ceux qui peuvent régler la chose. Il y a quelques jours, vous a annoncé que quelque chose se ferait, et avant longtemps vous verrez se produire des choses plus intéressantes encore. Tout cela n'est pas sorti de la motion Lapointe.

"Il est remarquable que les malheureux habitants de l'Ontario concernés par la motion Lapointe aient été oubliés par le ministre de la Justice et ses amis au cours de ces quatre dernières années. Ils ont oublié ces choses aussi rapidement qu'ils ont oublié qu'en 1916 il y avait un gouvernement formé par leurs amis dans le Manitoba, le gouvernement Norris qui mit de côté tous les vestiges de vos droits dans cette province. Pourquoi M. Lapointe n'a-t-il pas inclus l'affaire du Manitoba dans sa petite motion? J'en ai plus que besoin. Vous tous qui vous cachez sous la motion Lapointe, expliquez donc pourquoi le même Norris, le plus fort ennemi des Canadiens-Français, est actuellement votre candidat dans la ville de Winnipeg? Qui peut parler de sincérité et chercher à soulever des préjugés, si vous n'avez pas assez de courage pour vous débarrasser de ceux qui ont sacrifié la race au Manitoba?"

"Et ils ont donné dix mille dollars de pension à Fielding, cria un auditeur, voulant faire allusion au fait que M. Fielding est accusé d'avoir déserté Laurier sur la question de la cons-

Quelles sont les personnes qui ont le droit de vote

134 CENS ELECTORAL.—On ne peut simplement énoncer le cens électoral, mais la règle générale, qui peut s'appliquer, conformément aux définitions établies dans les paragraphes suivants, porte que toute personne au Canada, du sexe masculin ou féminin, est habile à voter et doit être inscrite sur la liste des électeurs de l'arrondissement de scrutin où elle réside, si elle

- est sujet britannique, et
- a vingt et un ans révolus, et
- a ordinairement résidé au Canada durant l'année qui précède immédiatement l'émission du bref d'élection, et
- avait sa résidence ordinaire dans le district électoral deux mois avant l'émission du bref et, à une élection quelconque, a continué d'y résider durant ces deux mois, ou à une élection générale, a, au cours de ces deux mois établi sa résidence dans un autre district électoral du Canada, et
- n'a pas été expressément privée du droit de vote.

170. Nom de l'électeur pas sur la liste : arrondissement du scrutin rural.—

Toute personne qui réside dans un arrondissement de scrutin rural peut voter, bien que son nom ait entièrement été omis de la liste électorale. Dans ce cas, l'électeur doit prêter les serments E sur la carte, et un autre électeur de l'arrondissement de scrutin, dont le nom figure sur la liste électorale, devra répondre de cette personne en prêtant le serment F sur la carte. Il va sans dire qu'à cette fin l'électeur qui se porte garant peut être admis dans la salle en même temps que l'électeur dont le nom a été omis de la liste. Les serments qu'il est tenu de prêter seront mentionnés dans la colonne appropriée du cahier de scrutin, et le fait de leur prestation ou du refus de leur prestation sera constaté, par la mention du mot "assermenté" ou des mots "refuse de jurer", à la colonne suivante. Le nom et les autres détails au sujet de l'électeur qui se porte garant et le numéro de ce dernier sur la liste électorale seront inscrits dans les colonnes appropriées du cahier de scrutin, suivis, à leur colonne régulière, du mot "assermenté", après quoi les détails concernant l'électeur omis de la liste électorale seront ajoutés, suivis du mot "assermenté", et l'électeur pourra alors recevoir un bulletin.

(Les serments en question sont que l'électeur possède les qualifications nécessaires pour voter).

INSTRUCTIONS AUX ELECTEURS

— Chaque électeur ne peut voter qu'à un seul bureau de scrutin et pour un seul candidat, à moins qu'il n'y ait deux députés à élire pour le district électoral, auquel cas il peut voter pour un ou deux candidats, selon qu'il le croit à propos.

L'électeur entre dans l'un des compartiments et fait une croix avec un crayon de mine noire qui y est déposé à cet usage, dans l'espace blanc contenant le nom du candidat en faveur duquel il veut voter, ainsi qu'il suit : X

L'électeur plie ensuite son bulletin de manière que les initiales, le timbre au verso et le numéro du talon puissent être vus et le talon enlevé sans ouvrir le bulletin, puis il le remet ainsi plié au sous-officier-rapporteur, qui le dépose dans la boîte de scrutin au vu de toutes les personnes présentes, y compris le volent, après en avoir détaché et détruit le talon. L'électeur sort ensuite immédiatement du bureau du scrutin.

Si un électeur macule par inadvertance un bulletin de vote il peut le remettre au sous-officier-rapporteur qui, s'étant assuré du fait, lui en donne un autre.

Si un électeur vote pour plus de candidats qu'il n'en a le droit ou fait sur le bulletin quelque marque au moyen de laquelle il pourrait plus tard être reconnu, son vote est nul et n'est pas compté.

Si le volent emporte frauduleusement un bulletin de vote en dehors du bureau de scrutin, ou donne frauduleusement au sous-officier-rapporteur, pour qu'il le dépose dans la boîte de scrutin, quelque papier autre que le bulletin qui lui a été remis par le sous-officier-rapporteur, il deviendra dès lors inhabile à voter à une élection quelconque durant les sept années qui suivent, et s'il s'agit d'un officier-rapporteur, secrétaire d'élection ou sous-officier-rapporteur, greffier de scrutin ou d'un autre officier occupé à l'élection, il est passible d'emprisonnement, sans l'alternative d'amende, pour une période de cinq ans au maximum et d'un an au minimum avec ou sans travaux forcés, et s'il s'agit d'une autre personne elle est passible d'un emprisonnement d'un plus trois ans et d'un mois au moins, avec ou sans travaux forcés.

176. ELECTEUR INCAPABLE DE MARQUER SON BULLETIN

Un électeur aveugle ou illettré ou tout autre électeur incapable de marquer son propre bulletin doit, avant de voter, être requis de prêter serment D sur la carte. La mention de cette exigence et de la prestation de son serment sera faite de la manière ordinaire dans les colonnes appropriées du cahier de scrutin. Il va sans dire qu'un scabiable électeur peut être requis de prêter tout autre serment ou tous autres serments que les circonstances peuvent exiger. Après la prestation par l'électeur du serment D et de tous autres serments, régulièrement exigés, le sous-officier-rapporteur demandera à ce dernier en faveur de quel candidat il désire marquer son bulletin. Puis le sous-officier-rapporteur marquera lui-même le bulletin, détachera le talon (au verso duquel il n'est pas nécessaire de faire mention du numéro du cahier de scrutin) et le déposera dans la boîte de scrutin. La nature de l'incapacité de l'électeur sera indiquée dans la colonne des observations. Lors du marquage du bulletin du premier électeur incapable de marquer son bulletin, ou lors de la déclaration par un autre électeur, par ignorance, ou autrement, du nom du candidat pour qui il a voté, les sous-officiers-rapporteurs seront bien avisés de signaler à l'attention de toutes les personnes présentes que la divulgation, en tout temps, du nom du candidat en faveur de qui un électeur a voté est un acte criminel. Il est défendu de demander à l'électeur qui marque son bulletin de vote de la manière ordinaire de le montrer après qu'il l'a marqué, et l'électeur qui le fait se rend coupable d'infraction.

"Oui", répliqua M. Patenaude, "et c'est une nouvelle preuve de leur sincérité. J'en ai plus que besoin. Comment se fait-il que les députés libéraux de Québec, ce bloc solide qui ne fait pas tellement après tout, n'insistent pas, dans leur sincérité, pour qu'un candidat se présente contre M. Meighen que je n'ai pas affaire à défendre et dont je me suis séparé quand d'autres libéraux cherchaient à s'en rapprocher? Comment se fait-il qu'ils n'aient pas le courage au nom de leur parti, que je respecte plus que ces députés, d'aller dans Portage-la-Prairie mettre un candidat contre M. Meighen? Ils ont été obligés d'emprunter un candidat à leurs voisins, les progressistes.

"Députés libéraux de Québec, si vous êtes réellement sincères dans votre lutte, vous commencerez par dresser votre drapeau dans le comté de M. Meighen. Mais leur seule idée est de faire appel aux plus bas préjugés pour écraser les adversaires.

En terminant, M. Patenaude déclara : "Je ne crois pas que notre vieille province doive devenir un terrain de jeu pour les préjugés pour l'amour de venir en aide à quelques hommes. Je crois que le pays qui nous procure la vie mérite que l'on combatte pour lui. On m'a demandé de servir. Je n'ai pas d'ambitions personnelles à servir et je n'ai rien de particulier à protéger. Je n'ai en vue que l'intérêt général du Canada, et pour arriver à cela, je m'inspirerai directement du peuple."

ABONNEZ-VOUS AU MONITEUR ACADIEN

Les droits du français et M. Alex. J. Doucet

(6 avril 1925)
Au point de vue fédéral, la question des droits du français est assez complexe. On comprend sous ce vocable non seulement les titres de notre parler au respect des autorités, mais aussi le devoir des gouvernements de rétablir certain équilibre entre les fonctionnaires d'origine anglaise ou française. M. Doucet, le seul député de notre langue à siéger actuellement dans les rangs de l'opposition fédérale, a donné naguère à ce sujet une leçon de logique à ses 55 collègues libéraux de la province de Québec. Il réclamait une nomination d'un sénateur pour représenter les Acadiens sur l'île du Prince-Edouard. Au lieu d'encourager cette demande, la députation de la province le Québec a coupé le discours de M. Doucet de sarcasmes et d'interruptions.

Un journal fédéral proteste dans les termes suivants contre cette "mesquine tactique" : "Les députés canadiens-français n'ont pas voulu prendre M. Doucet au sérieux; quelques uns lui ont ri au nez. Les conservateurs en 1916, ne s'étaient pas mieux conduits lorsqu'ils accusaient M. Ernest Lapointe et sir Wilfrid Laurier de faire du capital politique en prenant en mains la défense de la minorité francocanadienne. Ce n'est pas en loutant des intentions des uns et des autres, ni en décourageant les meilleurs efforts, pas plus qu'en rejetant sur l'adversaire politique la responsabilité du mal, que nos députés parviendront à obtenir d'un gouvernement, quel qu'il soit, le respect de nos droits ethniques et linguistiques. L'unité de front et la ferme volonté de faire respecter ces droits sont les conditions du succès. Nos députés n'obtiennent rien s'ils se livrent, s'ils placent au-dessous les intérêts politiques les droits de la langue et de la nationalité. J'aurais été hier beaucoup plus sage de faire écho aux paroles de M. Doucet que de les tenir en suspicion. Les députés qui ont créé des embarras au député de Cent, auraient fait preuve, ainsi, d'un beaucoup plus de jugement et de simplicité. Que restait-il aujourd'hui de leurs interruptions? Ont-ils pensés un instant aux conséquences de leur attitude?"

Comme question de fait, la représentation canadienne-française au Sénat est insuffisante, du moins quant au nombre, et les libéraux l'ont eux-mêmes prétendu lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Sur une centaine de sièges à la Chambre Haute, nos compatriotes n'en détiennent pas vingt. En comptant les sièges vacants à minorité française n'a même pas quinze représentants actuellement dans une assemblée délibérante où elle aurait droit l'en réclamer vingt-cinq! En proportion, la situation n'a jamais été si mauvaise depuis 1867. Aussi, quand M. Doucet réclame la nomination d'un Acadien comme représentant de l'île du Prince-Edouard, quand le "Devoir" réclame la nomination d'un compatriote comme second sénateur canadien-français de l'Ontario, et lorsque nos frères de l'Ouest s'efforcent pour que le regrettable sénateur Côté soit remplacé par un des leurs, nous devrions nous mettre l'esprit de parti à part et faire passer avant les intérêts mesquins l'intérêt de la justice.

L'Événement.

Mort de M. A. D. Decelles

L'ANCIEN BIBLIOTHECAIRE DU CANADA EST DECEDÉ HIER A OTTAWA, A L'AGE DE 84 ANS.
Ottawa, 6.—M. Alfred Ducloux Decelles, C. M. G. Chevalier de la Légion d'Honneur et ancien bibliothécaire du Canada, membre de la Société Royale du Canada, est mort hier soir, à l'hôpital Général d'Ottawa, à l'âge de 84 ans. Il a succombé à la débilité générale. M. Decelles était journaliste, un historien, un journaliste.

En 1880, alors rédacteur en chef de la "Minerve", il abandonna le journalisme pour devenir assistant bibliothécaire du Canada sous feu le Dr Todd. Lorsque ce dernier se retira en 1886, il lui succéda, position qu'il a occupée pendant une quarantaine d'années.

M. Decelles était né à St-Laurent près Montréal, le 15 août 1844 et était un gradué de l'U-

Incendie à Kedgewick

DESTRUCTION DU PRESBYTERE
Kedgewick, N.-B., 9.—Un incendie, survenu la nuit dernière, vient de détruire complètement le presbytère. Le feu s'est déclaré vers minuit et demi et a pris environ trois heures à consumer notre beau presbytère. Malgré qu'il pleuvait, le feu s'est propagé aux échafaudages de l'église qui est présentement en construction. Heureusement, ce commencement d'incendie a été éteint à temps pour prévenir un malheur plus grand. Les pertes sont considérables. La lingerie de l'église qui était dans le presbytère n'a pu être sauvée. Contenant et contenu ont été réduits en cendres. M. le Curé J.-B. Thibault est très affecté de cette perte, mais non découragé.

Le bois de pulpe en Canada

Voici comment se distribue actuellement sa production annuelle en Canada.
Un tiers s'en va aux Etats-Unis, comme bois de pulpe—entre \$9,000,000 et \$10,000,000.
Un tiers s'en va aux Etats-Unis sous forme de pulpe manufacturée—environ \$40,000,000.
Un tiers est transformé en papier au Canada \$100,000,000.
Il est clair que, si au lieu d'un tiers, nous manufacturons nous-mêmes en papier la totalité de notre production, ce n'est plus \$150,000,000 que le Canada retirerait tous les ans de ses forêts, mais \$300,000,000.

Le plus élémentaire bon sens exige donc que nous développiions notre industrie manufacturière. Elle précipite au contraire, parce que M. King s'obstine à lui refuser la protection raisonnable sans laquelle il lui est impossible de vivre.
Durant les derniers quatre ans, 430,000 ouvriers ont suivi le même chemin que notre matière première et nous ont quittés pour les Etats-Unis.
Dans une seule petite paroisse dans la province de Québec—vingt familles sont allées aux Etats-Unis.
Le même état de choses existe au Nouveau-Brunswick, ce qui fait dire à un curé que pour compléter sa visite de paroisse il lui faudrait se rendre à Fitchburg, Mass.

Assemblée Conservatrice

Kedgewick, N.-B., 12.—Les conservateurs ont tenu une assemblée politique jeudi dernier en faveur de leur candidat, M. Arthur Culligan. Les orateurs furent : l'hon. David Stuart, ministre des Travaux publics au provincial, Henry Diotte, M. P., au N.-B., le candidat Arthur Culligan et John King.

Université du Collège St-Joseph

TABLEAU D'HONNEUR POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE
COURS UNIVERSITAIRE
Frank Murphy, Aloysius Keene, Benjamin Tobin, John Montague, Marcel Paulin, Octave Chiasson, Abel Cyr, James Kearns, Henri T. LeBlanc, Ernest Bourque, Ernest Chiasson, Raymond Reid, A. K. Dyart, Theodore Gallant, N. Bouliane, Edmond S. Foley.
COURS ACADEMIQUE
Hector F. Léger, Arthur Douais, Onesime Frigon, John V. Harris, Edgar Nadeau, Euclide Jaudet, Bernard Hogan, Hector Gélégrev, Florin Poirier, George K. Flanagan, Gerald Kehoe, John Copp, Joseph M. Sullivan, Michael E. Sullivan, Charles Ed. Léger, Louis Lamontagne, Warren Davis, Alden Dea, Ed. Oinsmore, Joseph D. Fortune, Claudio Journault, Paul Levesque, Théophile Blanchard, Joseph Gaudet, Bernard Harvey, Thomas Hennessey, Clement Cormier, Henry Myers, Guy Tremblay, Leo Dea, Edmond Bossé, Patrick Loylor, Reg. Dacey, Roy Flaberty, Walter W. Magee, Noel Murphy, John Kilcourse, Gerald Lauzier, Irenée LeBourdais, Louis J. Donovan, Abbé Landry, Felix Painchaud, Alph. Saulnier, Leo A. Robichaud, Alph. Harty Bérubé, Théo. Bujold.

ECOLE MODELE

Joseph Bérubé, Joseph R. Vaillancourt, Gérard Gagné, Arthur Chiasson, John Doyle, Roland McMullen, Fred B. Landry, George Roussey, Paul Tremblay, Aurèle P. LeBlanc, Irenée Dupuis, Jude O. LeBlanc, Willie P. LeBlanc, Thomas Beaujeu, Phil. W. Cahill, Gilbert Nadeau, Emerie Gaudet, Ovide Boudreau, Eugène A. Léger.

NOTICE OF SALE

Parish of Moncton, Sewers District No. 1, to the heirs-at-law of late Albeni Leger and to all those to whom it may concern. Whereas, a lot of marsh land situated in Sewers District No. 1 in the Parish of Moncton, in the County of Westmorland, described as lot No 69 of said District, bounded on the South by Babineau Creek, and on the West by Nastase Gould and others, on the North by Malgoire Gould, on the East by Abram Gould and Senore Leger, containing 1/4 acres, was assessed by the Commissioner of said District. And whereas the assessment against the said lot still remains unpaid.

Notice is hereby given that the said described lot will be sold at Leger Corner in the said Parish on Wednesday, 18th day of November next between the hours of twelve, noon, and two o'clock P. M.
LEONIDE T. LEBLANC,
Clerk of Commissioners of Sewers.
Oct. 1st, 1925—a. c.

NOTICE OF SALE

To the heirs-at-law of late William Babin and to all those to whom it may concern. Parish of Moncton, Sewers District No. 1. Whereas lots of marsh land situated in Sewers District No. 1, in the Parish of Moncton, in county of Westmorland, described as lot No. 30, of said District, bounded on the West by Tinglys Limited, on the north by road to River, on the East by Phelias J. LeBlanc and others, on the South by Tingly Limited, containing 1/2 acre more or less, was assessed by the commissioners of said District. And whereas, the assessment against the said lot still remains unpaid.

Notice is hereby given that he said lot will be sold at Leger Corner, in the Parish of Moncton, on Wednesday, 18th day of November next, between the hours of twelve, noon, and two o'clock P. M.
LEONIDE T. LEBLANC,
Clerk of Commissioners of Sewers.
Oct. 1st, 1925—a. c.

Notice to Electors

The Revisors will meet at the Royal Hotel in the Town of Shediac, in the Parish of Shediac, in the County of Westmorland, on the 24th day of October now next at ten o'clock in the forenoon, to revise the voters lists for the Town and the Parish of Shediac. Any persons claiming to add or to strike off names from the list must give notice thereof with the ground of addition or with the cause of objection, as the case may be to either of us on or before the fifth day of October A. D. 1925, and also notify each person to be struck off.

RENE DOIRON
E. FISHER
A. T. LEBLANC
Dated this 4th day of Sept. A. D. 1925.
Lists are posted up at
No 1. Shediac Bridge P. O.
No 2. Shediac Cape P. O.
No 2. Waldon House and Barbois P. O.
No 3. A. C. LeBlanc Store and St-Andre P. O.
No 4. Upper Aboujagane P. O.
No 5. Belliveau's Store, Dorchester Crossing.
17 sept.—a. c.

F. J. ROBIDOUX

Avocat, Notaire Public, Agent d'Assurance, etc.
SHEDIAC N.-B.

\$65,000 par an pour Sir Henry Thornton; rien pour les ouvriers qui demandent de l'ouvrage.

M. Meighen n'a jamais proposé la fusion du Pacifique et du C. N. R.

Parlant en faveur de la candidature du Dr Manion, dans la division de Fort William, M. Meighen a de nouveau déclaré qu'il n'a jamais proposé la fusion du chemin de fer National et avec le Pacifique Canadien. "J'ai répété à plusieurs reprises que les dépenses pour l'achat d'hôtels, de grands édifices, de radios et de tout le reste, doivent cesser. Si nous ne les faisons cesser, ce sera la banqueroute, et cela sera le pire de tout."

Le chef conservateur a longuement parlé de la question des chemins de fer. Il a lié cette question à celle de l'immigration et il a accusé le gouvernement d'avoir donné une "abondance de politiques, mais peu d'immigrants."

Il a dit que les chemins de fer ne seront pas profitables à moins d'une forte immigration. Et comment veut-on faire venir des étrangers si nous ne pouvons leur procurer du travail? Comme le gouvernement a été appuyé par les progressistes et que sa majorité a été de 65 ou 66, en Chambre, il aurait dû depuis longtemps formuler une politique d'immigration. M. Meighen a dit que l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis résulte de l'abaissement du tarif par le gouvernement actuel. "Pas un seul, ni même dix immigrants peuvent remplacer un Canadien parti pour les Etats-Unis."

"Je crois en un tarif ouvert, protecteur", a déclaré M. Meighen. En poursuivant résolument une telle politique, ce qu'il nous faut et ce que le Canada doit avoir n'est pas autant une politique de haute protection, comme aiment à le dire nos adversaires, mais un tarif

Discours de l'hon. M. Patenaude aux cultivateurs de la Beauce

Vous avez à choisir maintenant entre la politique hésitante et vacillante et défallante de M. King et de ses ministres, et la politique canadienne que nous préchons.

Vous avez vu récemment de nouvelles preuves du manque de consistance de cette politique gouvernementale. Le premier ministre, dans le cours de sa promenade à travers le pays, a fait de beaux sourires à l'Est en cherchant à nous rassurer. Il adresse aujourd'hui les mêmes sourires à l'Ouest et il invite les progressistes à venir fortifier son cabinet, à stimuler son parti de leur concours.

Vous aurez à choisir entre cette politique d'hésitation et d'incohérence et une politique nette, définie, claire et éprouvée. Un principe important, essentiel, peut-être le plus urgent dans les circonstances où se trouve le pays, c'est qu'il n'est pas permis de détruire les industries établies dans le pays pour faire plaisir à certains groupes qui ne sont pas l'opinion publique du pays. Certes, il est des sacrifices qu'il nous faudra faire pour satisfaire l'Ouest. Mais nous ne ferons assurément pas tomber des industries qui ont cinquante ans d'existence et qui sont un élément indispensable de notre prospérité nationale pour plaire à certains éléments. Est-il permis à une nation de saper par la base l'édifice économique que ses enfants ont érigé? Et lui est-il permis de faire table rase d'un principe pour maintenir un groupe d'hommes au pouvoir?

Nous devons demander à tout le pays des sacrifices nécessaires pour faire cesser les griefs des provinces maritimes, pour assurer à l'Ouest les communications nous n'entendons pas de jeter par terre nos industries. Et quand je dis nos industries, je n'entends pas seulement nos usines. Certes, l'usine a besoin qu'on le protège.

La lutte dans Gloucester

La campagne électorale, dans ce comté, s'est ouverte sans bruit fracassant. Nous avons été surpris cependant de voir notre ami Jean G. Robichaud se lancer en pleine campagne; ce monsieur s'était vanté pourtant qu'il pouvait gagner l'élection sans sortir de son bureau. Choix curieux, on peut maintenant voir sa frêle silhouette parcourir plaines et vallons, tâchant d'assembler les épaves de ce qui fut, quelques mois passés, l'orte barque libérale de Gloucester dans laquelle le capitaine JEAN se proposait de naviguer au Ministère et, de là, au Sénat. O vanité des vanités! — O déception! S'il est permis de juger par les apparences en temps de campagne électorale, il semblerait que notre petit ami aurait dû se résigner à mener dans Shippegan ce qui restera de sa nacelle au soir du 29 octobre.

Même un observateur de plus stoïque ne peut s'empêcher de prophétiser que les chances d'élection sont plutôt minces pour le candidat libéral Gloucester. Il est vrai que notre comté a envoyé un représentant libéral à Ottawa, de puis plus de 25 ans; mais, on lit que "les meilleures et les plus belles choses deviennent atigantes à la longue." S'il est ainsi des meilleures et des plus belles choses, que faudrait-il dire des choses qui ne sont ni bonnes ni belles!

LES PROMESSES DE M. ROBICHAUD: Après son avènement au Parlement fédéral, M. Robichaud avait promis mer et monde aux gens de Gloucester: un débarquement au Petit Shippegan, un prise-lames à la Pointe-Verte en qui à Blue-Cove, le creusement du havre de Island-River et le Shippegan et mille et autres choses qui devaient faire valoir des "loisirs d'or" sous les sapins et les épinettes du comté.

La distance est si grande entre une promesse et son accomplissement! Et ceci l'électorat de Gloucester commence à réaliser.

Où sont-ils les quais de Petit Shippegan et de Blue Cove? Où sont-elles les dragues (dredges) qui devaient faire d'Island-River un port favorable aux pêcheurs, et de Shippegan un asile sûr pour les gros bateaux de gouvernement qui patrouillent les côtes des Shippegan et Mis ou pour harasser les pêcheurs de homard?

M. ROBICHAUD AIME LES PECHEURS. A propos de pêcheurs. M. Robichaud prône qu'il les aime de tout son cœur. Oh! oui les pêcheurs de homards, surtout; oh! ceux-là, il brûle d'amour pour eux. Et pourtant nous voyons à la page dix de

MEIGHEN VOIT UN REVIREMENT

Moose Jaw, Sask., 13.—"Le gouvernement redoute déjà la défaite et les développements qui ont surgi en ces derniers temps dans les rangs du parti libéral montrent bien que le parti à la présidence de sa chute", a déclaré ici, hier soir, le très honorable M. Arthur Meighen, chef de l'opposition fédérale.

"Quatre membres du gouvernement", dit-il, "se sont sauvés par la fenêtre pour se réfugier au Sénat, où ils n'ont pas à refaire les affaires des élections. Le premier ministre King n'a pas été capable d'inviter à son conseil les hommes qu'il voulait. C'est la même présidence de la défaite prochaine qui a poussé le premier ministre Dunning, de la Saskatchewan, à faire preuve de prudence et à ne pas entrer dans le gouvernement à l'heure actuelle."

"D'un littoral à l'autre, j'ai rouvé un public plus porté vers une politique qu'en n'importe quel temps auparavant, et je peux lire par expérience qu'un aussi grand intérêt politique précède toujours la chute d'un gouvernement."

M. Meighen a résumé son attitude à l'égard des taux ferroviaires en s'objectant au principe de la fixation des taux par le Parlement. "S'il est ici ou ailleurs un homme qui puisse me répondre sous ce rapport, qu'il me démontre", s'écria le chef conservateur. "Un gouvernement a-t-il le droit de modifier une partie du pays d'une façon et de traiter l'autre partie d'une autre manière? Le gouvernement a fait cela avec les taux de fret et il a fait là un pas qui plus que tout le reste depuis la Confédération a contribué à désintégrer l'esprit national. Si nous devons intervenir dans la juridiction de la commission des chemins de fer, abolissons la commission et laissons le parlement fixer les taux, mais si nous voulons une réelle égalisation, laissons la commission nous fournir une base solide, et si la chose est nécessaire, aidons plutôt le transport des principaux produits qui proviennent des extrémités du pays."

En terminant, M. Haché a déclaré que la politique tarifaire de Mackenzie King vola au Canada ses ressources naturelles, son industrie et ses propres habitants dans ces milliers de Canadiens qui s'en vont aux Etats-Unis. Il prouva, chiffres à l'appui, que le Canada avait reculé, au point de vue financier depuis 1921. Il se déclare et avoue d'un système de Protection tel qu'il préconise par l'hon. M. Meighen, puisqu'un tel système est un moyen tout trouvé pour permettre au Canada de devenir une nation prospère.

En terminant, M. Haché a déclaré que la politique tarifaire de Mackenzie King vola au Canada ses ressources naturelles, son industrie et ses propres habitants dans ces milliers de Canadiens qui s'en vont aux Etats-Unis. Il prouva, chiffres à l'appui, que le Canada avait reculé, au point de vue financier depuis 1921. Il se déclare et avoue d'un système de Protection tel qu'il préconise par l'hon. M. Meighen, puisqu'un tel système est un moyen tout trouvé pour permettre au Canada de devenir une nation prospère.

En terminant, M. Haché a déclaré que la politique tarifaire de Mackenzie King vola au Canada ses ressources naturelles, son industrie et ses propres habitants dans ces milliers de Canadiens qui s'en vont aux Etats-Unis. Il prouva, chiffres à l'appui, que le Canada avait reculé, au point de vue financier depuis 1921. Il se déclare et avoue d'un système de Protection tel qu'il préconise par l'hon. M. Meighen, puisqu'un tel système est un moyen tout trouvé pour permettre au Canada de devenir une nation prospère.

En terminant, M. Haché a déclaré que la politique tarifaire de Mackenzie King vola au Canada ses ressources naturelles, son industrie et ses propres habitants dans ces milliers de Canadiens qui s'en vont aux Etats-Unis. Il prouva, chiffres à l'appui, que le Canada avait reculé, au point de vue financier depuis 1921. Il se déclare et avoue d'un système de Protection tel qu'il préconise par l'hon. M. Meighen, puisqu'un tel système est un moyen tout trouvé pour permettre au Canada de devenir une nation prospère.

En terminant, M. Haché a déclaré que la politique tarifaire de Mackenzie King vola au Canada ses ressources naturelles, son industrie et ses propres habitants dans ces milliers de Canadiens qui s'en vont aux Etats-Unis. Il prouva, chiffres à l'appui, que le Canada avait reculé, au point de vue financier depuis 1921. Il se déclare et avoue d'un système de Protection tel qu'il préconise par l'hon. M. Meighen, puisqu'un tel système est un moyen tout trouvé pour permettre au Canada de devenir une nation prospère.

ASSEMBLEE A ST ISIDORE

Plus de 300 personnes assises à l'assemblée tenue jeudi soir, le 8, dans la salle paroissiale de St-Isidore. On remarqua sur l'estrade, aux côtés de M. Richard Duke, président M. J. Benoit Hachey, Martin Robichaud, A. V. Landry et Albany Robichaud.

Le premier orateur appelé à adresser l'assemblée fut M. Martin Robichaud, candidat opposant dans l'élection locale. Il expliqua, d'une manière simple, l'importance de l'élection du 29 octobre qu'il qualifia comme la plus importante de nos la Confédération. Il rappele à l'auditoire les orateurs qui avaient fait la campagne pour l'élection locale et qui avaient prédit la défaite du gouvernement Veniot. "Ces mêmes hommes viennent aujourd'hui devant vous, à la veille de l'élection fédérale, et ils ont la confiance que l'électorat de Gloucester ajoutera foi à leurs paroles, puisque, dans la dernière campagne, ils ne lui ont dit que la vérité."

ALBANY ROBICHAUD Le deuxième orateur exposa brièvement et avec la clarté et l'habileté qui lui sont coutumières la situation politique actuelle. Il fit voir à l'auditoire que le gouvernement King est voué d'avance à la défaite. Il refusa aux nombreux ministres qui, comme M. Copp, ont abandonné leur ministère pour se crêcher au Sénat. "Quand les rats quittent le navire, le navire

va sombrer", dit M. Robichaud: "et appliqués à ce vieux dicton breton, la course de plusieurs ministres vers le Sénat, il conclut que ces mêmes ministres se cachent parce que la défaite du King était imminente."

L'immigration, l'émigration et l'augmentation de notre dette publique, sous l'administration King furent successivement raillées par l'orateur.

M. A. V. Landry, de Caraquet, dont tous connaissent les aptitudes oratoires entretint l'auditoire assez longtemps pour les convaincre qu'il est absolument nécessaire que Gloucester change sa tactique et envoie à Ottawa un supporter de la politique Meighen, qui seule, réussira à ramener la prospérité au Canada. M. Landry fit référence aux promesses dorées de M. Robichaud et il s'arrêta quelques temps sur la promesse faite aux gens de Blue Cove. Passant ensuite à la politique du gouvernement King, M. Landry a contrasté avec le programme de l'hon. Arthur Meighen et conclut que pour l'intérêt des gens des Provinces Maritimes et du Canada il était nécessaire de lui finir avec le gouvernement actuel.

M. HAGHE. Le candidat fut le dernier orateur. Il exposa son programme qui, somme toute, se résume à ceci: que si élu le 29 octobre, il veut aller à Ottawa ravaler pour les intérêts du comté de Gloucester et des Provinces Maritimes avant tout. M. Hachey s'est formellement déclaré prêt à converger ses efforts pour l'obtention de taux de fret, pour les Provinces Maritimes, semblables à ceux des provinces centrales.

Parlant du tarif, l'orateur a déclaré que la politique tarifaire de Mackenzie King vola au Canada ses ressources naturelles, son industrie et ses propres habitants dans ces milliers de Canadiens qui s'en vont aux Etats-Unis. Il prouva, chiffres à l'appui, que le Canada avait reculé, au point de vue financier depuis 1921. Il se déclare et avoue d'un système de Protection tel qu'il préconise par l'hon. M. Meighen, puisqu'un tel système est un moyen tout trouvé pour permettre au Canada de devenir une nation prospère.

En terminant, M. Haché a déclaré que la politique tarifaire de Mackenzie King vola au Canada ses ressources naturelles, son industrie et ses propres habitants dans ces milliers de Canadiens qui s'en vont aux Etats-Unis. Il prouva, chiffres à l'appui, que le Canada avait reculé, au point de vue financier depuis 1921. Il se déclare et avoue d'un système de Protection tel qu'il préconise par l'hon. M. Meighen, puisqu'un tel système est un moyen tout trouvé pour permettre au Canada de devenir une nation prospère.

David et Decelles

Montréal, 12.—Faisant allusion à la mort de M. Decelles l'homme de lettres, qui vient de mourir à Ottawa, l'hon. sénateur L.-O. David dit: "Decelles est mort... Encore un vide regrettable dans le monde des lettres. Encore un de nos vieux amis, de mes bons contemporains qui disparaît..."

"Vais-je rester sur la terre le dernier de ma génération? Qui moi, le premier, aurait cru cela il y a trente, quarante et cinquante ans? Mais que d'épreuves, que de déceptions, de souffrances physiques et morales que de deuils attendent celui qui vit longtemps? Que de vicissitudes se font autour de lui?"

"Et pourtant on l'aime, cette vie accidentée, on cherche à la prolonger autant que possible, à cause des liens qui nous y rattachent, à cause des compensations qu'elle offre à ses tristes heures."

Abonnez-vous au Moniteur Acadien.

Combien d'ouvriers les libéraux ont-ils fait entrer dans les ateliers du chemin de fer à Moncton depuis 1921?

Combien d'ouvriers ont-ils mis à la porte depuis qu'ils sont au pouvoir?

Nous posons ces questions au Transcript et aux libéraux qui défendent aujourd'hui M. Copp.

Electeurs de Westmorland et de Kent, voulez-vous revoir la prospérité d'autrefois revenir au pays et trouver pour vos fils de l'ouvrage aux usines de Moncton? Votez pour le Dr O. B. Price et M. Alexandre J. Doucet.

Il y a quatre ans que les libéraux sont au pouvoir et depuis quatre ans, électeurs de Kent et de Westmorland, les portes des usines du chemin de fer sont fermées à vos fils. Vous êtes incapables d'obtenir des libéraux de l'ouvrage soit pour vous-mêmes, soit pour vos fils.

Au contraire, les libéraux ont jeté sur le pavé des centaines d'ouvriers, les forçant de s'exiler aux Etats-Unis. Et pendant ce temps, ils paient \$65,000 par an à Sir Henry Thornton! Ils ont la face de se vanter d'être les amis du pauvre peuple!

S'ils sont les amis du peuple, pourquoi ne donnent-ils pas de l'ouvrage aux gens du peuple au lieu de payer de gros salaires à quelques individus?

Cultivateurs de Westmorland et de Kent, le gouvernement King, en exilant à Montréal 200 familles de la ville de Moncton et en diminuant le nombre des employés des usines du chemin de fer dans cette ville, a fait un tort énorme au seul marché local important qui soit à votre portée; vous avez ressenti les effets de cette politique néfaste tout au détriment des provinces maritimes.

Votez contre Copp qui, après avoir trahi son comté, a reçu de M. King la récompense de sa haute trahison. Il est aujourd'hui au sénat où il se moque des électeurs qu'il a odieusement trompés.

Votez contre le gouvernement dont il a été le servile valet.

ADRESSEZ-VOUS AU MONITEUR ACADIEN POUR VOS TRAVAUX D'IMPRESSIONS.

UN ELECTEUR DE LAMEQUE.

Nouvelles Locales

M. Pierre L. Roy, de Grand-Digue, était en cette ville vendredi dernier.

M. Jacob Ouellet, de Bourgeois Mill, était en cette ville lundi.

M. et Mme Charles Roberts sont revenues au commencement de la semaine d'un voyage à Richmond, en Virginie.

M. Emile Patrel est allé à New York la semaine dernière.

Mmes Jeanne et Dorothé Breaux sont revenues au commencement de la semaine d'un voyage à Montréal et Toronto.

M. Malcom Forgie est revenu ces jours derniers d'un voyage à Montréal et Toronto.

M. Eloi Ouellet est en cette ville depuis quelques jours, et il passera quelque temps chez son père, M. Ferdinand Ouellet.

Le Dr Lusk et Mlle Lusk, sœur, de New York, sont en cette ville, où ils sont les hôtes de Dr et Mme J. C. Webster.

M. A. M. Hudson, de Montréal, passe quelques jours en cette ville, chez les parents de Mm Hudson, M. et Mme O. M. Melanson.

Mme F. Landry, de St-Joseph est en visite à sa fille, Mme W. A. Breaux, rue Sackville.

M. E. R. McDonald a fait un voyage d'affaires à Campbellton à la fin de la semaine.

Mme A. Doran, de Frédéricton, était en cette ville ces jours derniers, où elle était venue voir sa sœur, la Révérende Soeur Marie d'Agreda, de Montréal qui était venue passer quelque temps chez sa mère, Mme Andr. S. Poirier. Mme Poirier accompagnait Mme Doran à Frédéricton lundi, où elle passera une couple de semaines.

Le bébé de M. et Mme O. Cormier, de McLean Settlement, est tombé dans un bassin d'eau bouillante et expira quelque instants plus tard.

La saison de la pêche au homard est terminée la semaine dernière dans notre partie de la province. Elle n'a pas été profitable, le homard étant rare et la saison défavorable.

Officier de la douane M. Haley a été nommé par le chef de la douane à Chatham Il est bien connu dans toute la province.

Tué dans un accident d'automobile M. Philippe Richard, propriétaire de l'hôtel Weldon, de cette ville, recevait samedi dernier un télégramme lui annonçant la mort, dans un accident d'automobile de M. Arthur Richard de Manchester, Conn. L'accident eut lieu à Milltown, Conn. et aucun détail n'était donné. La victime était âgée de 25 ans et est le fils de M. et Mme Théophile Richard, de la Haute-Aboujagane et neveu de M. Philippe Richard, de cette ville. Il était vétérinaire de la grande guerre, ayant passé trois ans outre-mer et faisait partie du 105e. Le regrette défunt a fait une visite à son foyer en juillet de cette année. Il laisse pour le pleurer son père et sa mère, un frère et une sœur à la maison et une sœur, Evangéline, à Shédiac. Les restes mortels furent transportés à la Haute-Aboujagane où l'inhumation eut lieu.

Mme Melas Geneau, de Minto N.-B., était en cette ville dimanche où elle visitait sa sœur, Mme Pierre Bourgeois. Elle revenait d'une promenade à St-Paul où elle était allée voir sa mère, Mme Laurent Robichaud. Lundi, elle se rendait au couvent des Révérendes Soeurs de Ste-Famille, à St-Joseph de Memramcook, où elle allait dans cette congrégation.

Accident En se préparant pour aller à la chasse mardi matin, le fils de M. Octave Gougen, de St-Antoine, fut la victime d'un accident qui a failli lui coûter la vie. Le jeune Gougen tira un coup de fusil pour s'assurer de son arme avant de partir et le canon fit explosion et la balle lui traversa la main.

Assemblées publiques en faveur du Dr O. B. Price

Vendredi soir, le 23 octobre au théâtre Gem, Shédiac. Orateurs: Hon. A. J. Léger sec.-provinciale, Dr M. A. Oulton, M. P. P., Dr J. E. White, et Dr O. B. Price.

Samedi soir, le 24 octobre, à Memramcook. Orateurs: Hon. A. J. Léger M. A. F. Landry et le Dr O. B. Price.

LE DR YVON LAURIER DANS SAINT-MARIE

Le docteur Yvon Laurier a accepté la candidature dans St-Marie qui lui avait été offerte par des citoyens de toutes les parties et de toutes les classes de la division. Il se présente comme libéral-protectioniste.

Le docteur Laurier s'est mis à l'œuvre immédiatement. La campagne électorale dans les divisions voisines Saint-Jacques et Sainte-Marie suscite un intérêt tout particulier, vu que les candidats de M. King ont pour aversaires deux cousins de St-Wilfred Laurier, qui croient d'un devoir de combattre la politique tarifaire du gouvernement actuel.

Une mort horrible

M. Edouard Dallaire, de Mor Carmel, a été victime, jeudi dernier, d'un horrible accident. Il était en train de faire bouillir des patates pour ses cochons lorsqu'il fut atteint d'une crise d'épilepsie et tomba dans le chaudron. On le transporta immédiatement à l'Hôtel-Dieu de Moncton, mais il succomba avant d'arriver. Le défunt était âgé de 65 ans. Un frère lui survit à qui nous offrons nos sympathies.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le choix des conseillers de la municipalité de Madawaska pour le prochain terme de deux ans, a eu lieu mardi, 6 courant.

Il y eut élections dans quelques paroisses, notamment à St-Basile, St-Léonard, St-Jacques et Rivière Verte.

Voici les noms des nouveaux conseillers: Connors: MM. Wilfrid Verre et Théo. Cyr, élus.

Clair: Paul Lang et Benjamin Lévesque, élus.

Lac Baker: Denis St-Jacques et Firmin Pelletier, élus.

St-Hilaire: Léonard Cyr et Damase R. Daigle, élus.

Madawaska: Arthur Michaud et Pierre Lavoie, élus.

St-Jacques: Rémi Ouellet et X. P. Bossé, ont défait Damas Dufour et Pierre Lemieux.

St-Basile: Onésime Voisin et Isidore Cyr ont défait Paul Clavet et Thadée Lord.

Rivière Verte: Solyme Thibodeau et Félix Thibodeau. M. Fred Lavoie a couru l'élection. Ste-Anne: Maxime Thériault et Eug. Beaulieu, élus.

Notre-Dame de Lourdes: Wilfrid Harvey et Jos P. Cyr, élus.

St-Léonard: Jos Desjardins et Onésime Gaudreau, ont défait leurs adversaires.

St-André: Les deux mêmes conseillers ont été élus.

Assemblée du Dr O. B. Price à McGinley's Corner

Mardi soir, le 13 octobre, les conservateurs ont eu une assemblée nombreuse et enthousiaste à McGinley's Corner sous la présidence de M. James P. Sherry qui a présenté les orateurs.

MM. Eloi Léger et Fred C. Palmer, les deux conseillers élus, M. W. N. Goodwin, l'hon. Antoine J. Léger, secrétaire provincial, le Dr O. B. Price et MM. Pat Léger et Ephrem LeBlanc ont tour à tour adressé la parole.

avec des acclamations au Dr O. B. Price.

Mgr LeBlanc donne la Confirmation à Moncton

Sa Grandeur Monseigneur LeBlanc était à Moncton mardi et il donna la confirmation à l'église l'Assomption à neuf heures du matin. Mgr J. Hébert V. G., l'accompagnait. Mgr Hébert revient d'une promenade à Boston, E.-U.

ASSEMBLÉE POLITIQUE

Une assemblée politique aura lieu à l'Aboujagane à huit heures du soir. L'hon. Antoine J. Léger et le candidat, le Dr Price adresseront la parole. Tous sont cordialement invités.

Les conservateurs de Shédiac s'organisent

Les amis du candidat conservateurs, le Dr O. B. Price, sont réunis dans la salle Tipperary vendredi dernier. L'assistance était nombreuse et il y avait de l'enthousiasme.

Le Dr James E. White présidait. Des discours ont été prononcés par le Dr Oulton, M. J. P., M. Raymond Hébert, M. C. D. Cormier, M. W. E. McDonald, M. A. F. Landry et le D. White.

Les amis sont priés de s'organiser partout.

Mgr LeBlanc célèbre son 55e anniversaire

Jeu de la semaine dernière Sa Grandeur Monseigneur E. A. LeBlanc, évêque de St-Jean, a célébré le cinquante-cinquième anniversaire de sa naissance.

A cette occasion, Sa Grandeur recevait les félicitations du clergé et de nombreux laïques.

Le Moniteur se joint à sa prière d'implorer la Divine Providence de le conserver longtemps en son saint ministère.

L'EVALUATION DU COMTE DE GLOUCESTER

Les évaluateurs du comté de Gloucester, MM. Charles Poirier, Jean Lemarquant et Joseph Deagard, viennent de soumettre leur rapport. L'évaluation totale du comté est de \$10,143,975 comme suit: Beresford, \$1,195,559; Bathurst, \$1,506,277; Bathurst, (ville) \$449,100; New Bandon, \$2,455,500; Paquetville, \$371,027; Shippagan, \$366,072; Caraquet, \$1,115,477; Inkerman, \$600,459; Saumarez, \$794,800; St-Isidore, \$364,100.

ASSEMBLÉE POLITIQUE

ASSEMBLEE POLITIQUE Une assemblée politique aura lieu au Barachois dimanche après-midi, à trois heures. Le candidat, le Dr Price, et l'hon. Antoine J. Léger adresseront la parole.

Tous sont cordialement invités.

LA COMMISSION DES POUVOIRS HYDRAULIQUES

La commission des pouvoirs hydrauliques de la province s'est réunie à St-Jean à la fin de la semaine dernière; le président de la commission, l'hon. E. A. Reilly, présidait. Les autres commissaires, MM. Ganong Palmer, Robidoux et Schofield, étaient présents.

La commission n'a pas encore pris de décision concernant le Grand Saull. Les commissaires ont mis toute la question à l'étude et une déclaration importante sera probablement faite d'ici à une couple de mois.

ASSEMBLÉE A SCOUDOU

Le Dr O. B. Price, candidat conservateur, était à Scoudouc dimanche après-midi et y a porté la parole à un bon nombre d'électeurs dans la salle de l'église. L'assemblée était présidée par M. Fred Léger.

Le Dr Price a discuté la question du chemin de fer et celle du tarif et a terminé son discours en demandant à la paroisse de Scoudouc de lui donner un bon vote le jour de l'élection. Le Dr Price a demandé aux électeurs de ne pas ajouter foi à toutes les cabales que l'on fait contre lui; il n'est pas tout-à-fait aussi méchant que les cabaleurs libéraux voudraient le faire croire. Si les citoyens de Scoudouc ont jamais besoin de lui, ils pourront toujours compter sur ses services.

Lettre de l'abbé Albéni LeBlanc

Le Caire, Egypte, Ce 20 septembre 1925

Mes chers parents: Me voilà à la fin de mon périple en Terre-Sainte. Nous sommes partis de Jérusalem jeudi matin, 17, et nous sommes arrivés ici à 14 heures du soir.

Hier midi toutes les visites étaient terminées. Maintenant nous attendons le moment du départ qui est fixé à mardi 22. Demain midi nous quittons Le Caire pour Alexandrie où nous arriverons à Marseille (dimanche) prochain à 7 heures du matin.

Je suis très content de mon voyage et suis loin de le regretter.

Sur ma lettre de Jérusalem j'ai vu des détails que j'avais vu à Saint-Sépulchre, le Calvaire les jours suivants je suis allé à Bethléem. J'ai célébré pendant la nuit la messe à la crèche. J'ai vu le champ où se trouvaient les bergers quand les anges leur apparurent. J'ai dit la messe à Jérusalem à l'endroit de l'Ecce Homo. J'ai visité le grotto de l'agonie au jardin de Oliviers, et l'endroit où Notre Seigneur est monté au Ciel. On baise une pierre qui porte la marque d'un des pieds de Notre Seigneur.

Je vous emporte bien des souvenirs de Terre-Sainte. Je n'en risquerai pas dans les malles, mais les emporterai avec moi, au printemps. J'emporte à tous les membres de la famille et aux enfants un chapelet que j'ai moi-même fait toucher au Saint-Sépulchre de Notre Seigneur. J'en ai un pour chacun de vous, papa et maman qui ont touché au S. Sépulchre au Calvaire, et à la Grèche d'Enfant Jésus. En plus de cela, je vais faire bénir tous ces chapelets-là par le Pape, vendredi à Rome.

A présent que le voyage est fini j'ai hâte de rentrer dans mon chez-moi de Rome. Com l'an dernier, nous aurons quel que jours de retraite à la fin d'Octobre. Et alors, j'attaque ma dernière année. Prenez courage. Voyez, déjà un air de passé. Je ne l'ai pas trouvé longue cette première année, et j'aura déjà un an derrière moi quand j'aurai quitté Moncton. Dans deux mois environ, je quitterai Rome pour le Canada.

Vous serez contents, c'est naturel, et moi aussi. Mais dites-vous bien une chose, c'est que j'aime beaucoup Rome. Je ne dis pas cela pour essayer de vous faire des histoires; simplement parce que c'est la vérité. Sans doute, il faut étudier et étudier fort, et naturellement à la fin de l'année on sent la fatigue. Mais c'est pas pour rien qu'on étudie.

On s'aperçoit que les professeurs, qui sont les hommes les plus capables, nous mettent de la théorie dans la tête. Quant on a fait trois ou quatre ans de ministère, on sait que la théologie, on n'en sait jamais trop par ailleurs, comme je vous l'ai dit bien souvent, ce que l'on voit à Rome vaut la peine d'être vu.

Je vous le répète, remerciez le bon Dieu de m'avoir donné la chance qu'il m'a donnée de préséance à des centaines d'autres prêtres qui désirent jouir de ces mêmes avantages-là, et cependant n'en jouiront jamais.

Deux ans dans la vie, c'est peu de chose. Mais deux ans d'étude à Rome c'est beaucoup dans la vie d'un prêtre.

Donc, continuez de prier pour moi afin que ma deuxième année soit aussi bonne et même meilleure que la première.

Ecrivez-moi toutes les nouvelles. J'ai hâte d'arriver à Marseille pour avoir de vos nouvelles. Maintenant adressez toutes mes lettres à Rome.

Toutes les amitiés et affections de votre enfant. ALBÉNI, Ptre.

Cours en demandant à la paroisse de Scoudouc de lui donner un bon vote le jour de l'élection. Le Dr Price a demandé aux électeurs de ne pas ajouter foi à toutes les cabales que l'on fait contre lui; il n'est pas tout-à-fait aussi méchant que les cabaleurs libéraux voudraient le faire croire. Si les citoyens de Scoudouc ont jamais besoin de lui, ils pourront toujours compter sur ses services.

D'autres discours furent prononcés par M. E. R. McDonald, le Dr James E. White et F. J. Robidoux.

L'hon. J. B. M. Baxter

L'hon. J. B. M. Baxter, le premier-ministre du Nouveau-Brunswick, adressera la parole ce soir à Amherst en faveur du candidat conservateur, l'ex-maire Smith.

Notice of Sale

TO: J. A. MARVEN LIMITED, JOSEPH A. MARVEN, and PHILIP N. HAMM MANUFACTURING COMPANY, LIMITED, and ALL OTHERS WHOM IT DOTH, SHALL OR MAY CONCERN:

NOTICE IS HEREBY GIVEN that under and by virtue of the Power of Sale, contained under and in a certain Indenture of Mortgage, dated the Twenty-Second day of December, A. D. 1904, and made and executed by Philip N. Hamm, of the City of Moncton, in the County of Westmorland, in the Province of New Brunswick, Manufacturer, and Margaret M. Hamm his wife, in favor of Sarah M. Smith, of the Village of Dorchester, in the County of Westmorland, in the Province of New Brunswick, widow, which said Indenture of Mortgage is duly recorded in the Office of the Registrar of Deeds in and for the County of Westmorland by the Number 78578, Libr. 0-7, Pages 302, 303 and 304, or the Seventh day of February, A. D. 1905, which said Mortgage was, on the Thirty-First day of August, A. D. 1925, assigned by the said Sarah M. Smith to H. Seeley Bell, of the City of Moncton, aforesaid, Hotel Manager which said Assignment of Mortgage is duly recorded in the Office of the Registrar of Deeds in and for the said County of Westmorland, by the Number: 124387, Libro M-10, Pages 44 and 447 on the Twenty-Ninth day of September, A. D. 1925.

There will for the purpose of satisfying the interest and Principal due by virtue of said Mortgage, default having been made in payment of the same, be sold at PUBLIC AUCTION at or near the CITY MARKET BUILDING in the City of Moncton, in the County of Westmorland, in the Province of New Brunswick, on THURSDAY the TWENTY-SIXTH day of NOVEMBER, A. D. 1925, at the hour of twelve o'clock noon, the lands and premises described in the said Indenture of Mortgage as follows:

Three several lots or parcels of land situate in the City of Moncton and County of Westmorland on the South side of Main Street, between Duke Street and Pleasant Street, as follows:—

1st. That lot of land at the Corner of Main and Pleasant Streets having a frontage on the Southern side of Main Street of forty feet and a depth of sixty feet, which was conveyed to the said Philip N. Hamm by deed bearing date the 28th day of November, A. D. 1904.

2nd. That lot of land on the South side of Main Street immediately to the Westward of the lot lastly hereinbefore mentioned known as the Elliott Lot and which was conveyed to the said Philip N. Hamm by George L. Harris by deed bearing date the 28th day of November, A. D. 1904.

3rd. That lot of land on the South side of Main Street immediately to the Westward of the lot lastly hereinbefore mentioned and known as the Record lot, having a frontage on the South side of Main Street of thirty one feet and a depth of sixty feet which was conveyed to the said Philip N. Hamm by Charlotte B. Record and other by deed bearing date the Thirtieth day of December, A. D. 1904.

For terms of Sale and Particulars, apply to E. Albert Reilly, Moncton, N. B., Solicitor for Mortgage.

DATED this TWELFTH day of OCTOBER, A. D. 1925. Sgd. J. H. SEELEY BELL, Mortgagee.

E. ALBERT REILLY, Moncton, N. B., Solicitor for Mortgage. 22 oct.—61.

Candidats au Nouveau-Brunswick

Conservateurs Libéraux West: Smith Price; Kent: Doucet Robichaud; North: Fish Tweedie; Glouce: Haehé Robichaud; R.-Mad: Culligan Michaud; C.-Vic: Flemming Cardwell; Y.-Sun: Harrison Hawkins; Royal: Jones McAllister; Char: Grimmer Holt; S.-J.-Al: McLaren Foster; Bell Hayes.

M. Cardwell, dans Carleton-Victoria, brigale les suffrages comme libéral-progressif-independant.

Abonnez-vous au Moniteur Acadien.

Simpson, Roberts & Co., Limited

Successors to SIMPSON, ROBERTS & CO. Liverpool G. B. ROBERTS, SIMPSON & CO. Halifax, N. S.

Head Offices: Liverpool, England. Canadian Branches: Halifax, N. S. Charlottetown, P. E. I., Yarmouth, N. S., Shédiac, N. B., Vancouver, B. C.

Buyers and Exporters of Canned Lobsters J. A. KELLY, Agent. Shédiac, New Brunswick.

YOUNG AT 50 Dr. Legard's New Life Tablets.

Imparts to the Old and Middle-aged Youthfulness, Energy and Fitness retards mental and physical decay, thus promoting longevity. Preserves the arteries and tissues. Sufferers from Deafness with its many distressing accompanying ailments as Head noises derive almost immediate benefit. Calm refreshing sleep is assured. Gloom, Depression and Nervousness is banished under the influence of these Life-giving Tablets.

Wrinkles, hard lines and blemishes disappear. The skin becomes clear, tight and elastic and the Complexion bright and smooth. Think of the blessings of perfect health, the possession of few; the Joy of a clear Youthful appearance and tingling blood, of lustrous hair, bright eyes and health-tinted cheeks; the beauty of radiant life and the realization that Time has been put back Ten Years to the envy and admiration of your friends and the unbounded satisfaction of yourself. Can you allow a golden opportunity like this pass? Remember there are no arduous rules to follow, no restriction in diet, nor are there any ill effects after. On the contrary it gives the entire system a feeling of exhilaration with increased mental and bodily vigour. Why not look and feel 30 at 50? Do not delay, commence the treatment at once. You will never regret the slight cost incurred for such incalculable benefits. The price of these Marvelous Tablets including Mail Charges is 2 Dollars per Bottle, dispatched in plain wrapper on receipt of amount.

Obtainable only from: Dr. LEGARD'S LABORATORIES 106, Liverpool Road, Barnsbury, LONDON, England Postage 4 cents 15 mars—ac.

On demande Pour le prochain terme une institutrice de 2e classe, pouvant enseigner le français et l'anglais, pour le district No. 15 Botsford, paroisse de Shédiac. S'adresser à GUILLAUME LEBLANC, Secrétaire, LeBlanc Office. 20 juil.—ac.

AVIS Avis est par la présente donné que toutes les taxes doivent être payées d'ici au 25 octobre 1925. Après cette date, des mesures légales seront prises pour en obtenir la perception. DAVID D. CORMIER, Percepteur. District No. 2, Shédiac, N.-B. 16 oct.—51.

RADIO Westinghouse Radiolas as low as \$35.00 with tubes and head phones. Arrange for free demonstration. A fresh supply of B Batteries and tubes in stock at all times. C-AVARD WHITE, Shédiac, N. B. WESTINGHOUSE-RADIOLA DEALER Oct. 21—41.

Les listes électorales

Les comités conservateurs sont instamment priés de veiller soigneusement à la préparation des listes électorales. C'est l'un de leurs devoirs les plus importants. On sait ce qui s'est passé dans le comté de Kent à la dernière élection provinciale, une foule de noms de vieux électeurs ont été omis de la liste des électeurs avec des résultats désastreux pour nos amis. Gare donc aux listes électorales. Les comités doivent s'assurer à ce que les noms de tous nos amis soient sur les listes. C'est un gros travail mais c'est un travail d'importance urgente qu'il ne faut pas négliger. Le parti conservateur compte sur la bonne volonté de tous les amis de la cause pour l'organisation de la lutte, parce que c'est de l'organisation surtout que dépend le succès de la campagne qui s'est engagée dans tout le Canada pour amener un changement de gouvernement et donner ainsi au pays une administration économique et prospère.

Dr J. EUCLIDE LEGER Médecin Chirurgien 19 rue Botsford, MONCTON, N.-B.